

**Avis relatif aux jeux à tirages immédiats en ligne dénommés « Monster Win »
et « Au Vol'Or »**

NOR : FDJJ2001309V

Les jeux « Monster Win » et « Au Vol'Or » de l'offre de jeux à tirages immédiats en ligne seront arrêtés dans la journée du 16 janvier 2020.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt des jeux « Monster Win » et « Au Vol'Or » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visé à l'article 3 du règlement de l'offre de jeux à tirages immédiats en ligne publiés au Journal officiel de la République française et disponible sur le site www.fdj.fr.

Les annexes relatives aux jeux dénommés « Monster Win » et « Au Vol'Or » du règlement de l'offre de jeux à tirages immédiats en ligne fait le 28 octobre 2015 et modifié le 27 novembre 2015, le 6 janvier 2016, le 9 février 2016, le 15 avril 2016, le 28 avril 2016, le 26 juillet 2016, le 5 septembre 2016, le 28 novembre 2016, le 20 mars 2017, le 29 mai 2017, le 25 juillet 2017, le 27 octobre 2017, le 1er décembre 2017, le 19 décembre 2017, le 6 mars 2018, le 3 mai 2018, le 31 janvier 2019, le 19 avril 2019, le 13 juin 2019, le 30 octobre 2019, le 2 décembre 2019 et le 23 décembre 2019 avec publications au Journal officiel du 1er novembre 2015, du 2 décembre 2015, du 27 janvier 2016, du 12 février 2016, du 19 avril 2016, du 22 mai 2016, du 3 septembre 2016, du 13 septembre 2016, du 8 décembre 2016, du 6 avril 2017, du 14 juin 2017, du 1er août 2017, du 9 novembre 2017, du 12 décembre 2017, du 13 mars 2018, du 23 mars 2018, du 18 mai 2018, du 5 février 2019, du 26 avril 2019, du 22 juin 2019, du 22 novembre 2019, du 14 décembre 2019 et du 27 décembre 2019 sont abrogées à compter du 15 avril 2020.

Fait le 15 janvier 2020

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

E. MONEGIER DU SORBIER